

## **RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU PRÉCIEUX CAMPUS**

### **ASSOCIATION PRÉCIEUX CARE – ANNEE ACADEMIQUE 2026**

“Le savoir est un service. La rigueur en est la dignité.”

#### **PRÉAMBULE**

Le Précieux Campus est une structure pédagogique et académique du Pool des Médecins de l'Association Précieux Care, dédiée au renforcement des compétences, à la transmission du savoir et à la formation humaniste des membres.

Le présent règlement intérieur définit les règles de conduite, d'engagement, de discipline et de participation applicables à tous les membres inscrits. Il vise à garantir un cadre d'apprentissage rigoureux, dynamique, respectueux et fraternel, conforme aux valeurs de savoir, service et solidarité.

#### **ARTICLE 1 – ADHÉSION ET ENGAGEMENT**

1. Tout membre inscrit au Précieux Campus s'engage à :
  - Participer activement à la vie académique et aux activités du Campus ;
  - Respecter la hiérarchie académique, les encadreurs et les pairs ;
  - Observer une conduite digne, respectueuse et conforme à l'éthique médicale et associative.
2. L'inscription au Campus implique l'adhésion sans réserve au présent règlement.

#### **ARTICLE 2 – ASSIDUITÉ ET PONCTUALITÉ**

1. La régularité et la ponctualité sont des obligations essentielles pour tout membre.
2. Chaque membre doit assister à au moins 85 % des activités pédagogiques (cours, webinaires, Cliniques du savoir, mentorats, challenges).
3. Tout retard supérieur à 10 minutes sans justification est noté comme retard disciplinaire.
4. Trois retards équivalent à une absence injustifiée.

5. Après trois absences non justifiées, le membre peut être suspendu du programme jusqu'à réexamen par le comité pédagogique.

Tout retard de plus de 5 minutes fera l'objet d'une amende de 1.000 F CFA. Les chargés de comité de domaines veilleront au respect des heures d'enregistrement des arrivées des participants et à l'exécution des sanctions établies.

**La ponctualité est le premier signe du respect du savoir et de ceux qui le transmettent.**

### ARTICLE 3 – PARTICIPATION ACTIVE

1. Chaque membre doit participer activement aux discussions, cas cliniques, travaux de groupe et évaluations.
2. Le silence passif ou le désintérêt répété est considéré comme manquement à l'esprit du Campus.
3. Les membres sont encouragés à poser des questions, argumenter, proposer et partager leurs expériences.
4. Les membres de niveau supérieur (Masters, Doctorants) ont le devoir moral et académique d'encadrer les niveaux inférieurs dans le cadre du Mentorat à 360°.

### ARTICLE 4 – TRAVAIL, RIGUEUR ET PERFORMANCE

1. Le Précieux Campus valorise le travail rigoureux, la constance et la recherche de l'excellence.
2. Les membres doivent :
  - Remettre leurs travaux dans les délais impartis ;
  - Produire un contenu personnel, exact et scientifiquement fondé ;
  - Citer leurs sources et éviter tout plagiat, copie ou fraude intellectuelle.
3. Toute tricherie ou falsification de donnée conduit à une exclusion immédiate du Campus pour l'année en cours.

**Le sérieux scientifique est une exigence, pas une option.**

### ARTICLE 5 – COMPORTEMENT ET RELATIONS HUMAINES

1. Les membres doivent adopter un comportement :

- Respectueux envers les encadreurs, collègues et patients simulés ou réels ;
  - Exempt de propos offensants, moqueries, harcèlement ou discrimination.
2. Toute attitude contraire à la dignité du Campus ou de l'Association entraîne des sanctions disciplinaires.
  3. Les échanges en ligne (groupes WhatsApp, forums, plateformes) doivent toujours refléter la courtoisie et la maturité intellectuelle.

**Nous sommes une famille de soignants : la bienveillance est notre première science.**

#### ARTICLE 6 – ORGANISATION DU MENTORAT À 360°

1. Le Mentorat à 360° est obligatoire pour tous les membres du Campus.
2. Chaque équipe doit tenir une rencontre hebdomadaire interne et participer aux webinaires de supervision.
3. Les mentors (doctorants, masters) sont évalués sur leur implication, leur disponibilité et leur pédagogie.
4. Tout mentor inactif ou négligent peut être remplacé après évaluation du comité du SAC².

#### ARTICLE 7 – LA CLINIQUE DU SAVOIR

1. Les présentations bihebdomadaires de la Clinique du Savoir sont obligatoires pour chaque équipe.
2. Chaque membre doit participer à la préparation du cas selon son niveau (Licence, Master, Doctorant).
3. Les absences répétées aux Cliniques du Savoir entraînent la perte de points de participation (voir barème).
4. Les meilleures équipes seront publiées dans le Bulletin du Précieux Campus.

#### ARTICLE 8 – LES PRÉCIEUX CHALLENGES

1. Chaque section du Campus doit participer à au moins un Challenge sur deux.
2. Les équipes doivent se préparer sérieusement aux épreuves (quiz, cas, gestes médicaux).

3. Les comportements anti-sportifs ou non coopératifs sont sanctionnés.
4. Les résultats des Challenges entrent dans le classement de performance des sections.

#### ARTICLE 9 – UTILISATION DES PLATEFORMES NUMÉRIQUES

1. L'accès à la plateforme *Précieux Learning Live* est strictement personnel.
2. Il est interdit de partager son compte, ses mots de passe ou les documents internes.
3. Toute utilisation abusive, détournée ou irrespectueuse de la plateforme entraînera un avertissement officiel.
4. Les commentaires en ligne doivent être pédagogiques, polis et constructifs.

#### ARTICLE 10 – ÉVALUATION ET BARÈME DE PERFORMANCE

Chaque membre est évalué sur 100 points :

| DOMAINE                               | COEFFICIENT | DETAILS                                   |
|---------------------------------------|-------------|-------------------------------------------|
| Assiduité & Ponctualité               | 20 %        | Présence, régularité, ponctualité         |
| Participation & Engagement            | 25 %        | Activité en classe, mentorat, discussions |
| Rigueur scientifique & Travaux        | 25 %        | Qualité, respect des délais, exactitude   |
| Comportement & Esprit d'équipe        | 15 %        | Respect, discipline, coopération          |
| Initiative & Performance (Challenges) | 15 %        | Projets, innovation, esprit compétitif    |

Les membres obtenant  $\geq 85\%$  recevront la distinction : “Membre d'Excellence du Précieux Campus”.

## ARTICLE 11 – SANCTIONS DISCIPLINAIRES

Selon la gravité du manquement :

- 1er rappel : Avertissement écrit
- 2e manquement : Suspension temporaire
- 3e manquement : Exclusion de la filière ou du Campus

Les décisions sont prises par le Comité Pédagogique du Pool des Professionnels de la Santé de Précieux Care, après audition du membre concerné.

## ARTICLE 12 – RÉCOMPENSES ET RECONNAISSANCES

Le Précieux Campus valorise le mérite et la constance à travers :

- Certificats d'honneur pour les plus réguliers et rigoureux.
- Médailles pédagogiques (Bronze, Argent, Or, Platine).
- Mentor d'Excellence et Apprenant modèle de l'année.

## ARTICLE 13 – DISPOSITIONS FINALES

1. Tout cas non prévu par le présent règlement sera tranché par le Comité Directeur du Pool des Médecins.
2. Le présent règlement entre en vigueur à compter de sa validation officielle et s'applique à tous les membres du Précieux Campus.
3. Il sera affiché dans chaque section universitaire et sur la plateforme numérique du Campus.

ADOPTÉ À THIÈS LE 15 NOVEMBRE 2025

Par le Pool des Professionnels de la Santé de l'Association Précieux Care

**Président** : Dr Ibrahima Khalil BA

WhatsApp : 76 177 81 87

Email : [precieuxcampus@gmail.com](mailto:precieuxcampus@gmail.com)